



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

Séance du 26 mai 2026
Délibération n° 2026-40

Le vingt-six mai deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur TRAIN Francis, Maire, en séance ordinaire

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum : 8	Présents : TRAIN Francis, NICE Camille, SOUSSIN Jean-Michel, ALBERT Sarah, PELLERIN Jean-Luc, CHAPOT Dominique, JAUNAS Florent, BEAUFOUR Catherine, DROUET Ludovic, MACOUIN Aurélia, DEMUS Pascale, GIMONNEAU Linda, FAUCHER Lilian, NICOLAS Emmanuel Absents : OURIQUES DE OLIVEIRA Magnolia
---	--

Secrétaire de séance : ALBERT Sarah	Séance ouverte à : 20h30
Auteur de l'acte : TRAIN Francis	Télétransmission en Préfecture le : 27 MAI 2026
Convocation envoyée le : 18 mai 2026	AR Préfecture : 017-211701743-20260526-2026_40-DE
Affichage de la convocation le : 18 mai 2026	Date de publication sur le site internet :

Objet : Modification du forfait téléphonique concernant les téléphones portables des agents techniques

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les agents techniques disposent d'un téléphone portable, depuis 2016, avec un abonnement SFR proposé par Soluris. Actuellement l'abonnement mensuel est de 0,50 € HT et les consommations sont au tarif de 0,11 € HT par appel. La moyenne des factures s'élève à 4,26 € TTC par mois.

Monsieur le Maire précise que l'agent en charge de la restauration scolaire dispose également d'un téléphone portable avec le même abonnement que les agents techniques, mais pris en charge par le SIVOS par décision du 2 juillet 2018.

Le SIVOS, lors de la réunion du 28 avril 2026, a décidé de ne plus prendre en charge cet abonnement. Afin que cet agent puisse continuer de bénéficier du téléphone portable, il convient à la commune de prendre en charge cet abonnement.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les nouvelles offres SFR proposés par Soluris et demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix des abonnements :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

1

Gamme téléphonie mobile

Des forfaits adaptés à tous les besoins de votre entreprise et à chacun de vos collaborateurs

	FORFAIT MOBILE VOIX/SMS/MMS	FORFAIT MOBILE 1GO	FORFAIT MOBILE 5GO	FORFAIT MOBILE 25GO	FORFAIT MOBILE 50GO	FORFAIT MOBILE 100GO	FORFAIT MOBILE Illimité	FORFAIT MOBILE TRAVELLER
	Illimités Vers et Depuis France + Europe⁽¹⁾							
Appels, SMS, MMS (vers et depuis)					Illimités Amérique du Nord			
Data mobile incluse	1Go	1Go France & Europe	5Go France & Europe	25Go France & Europe	50Go France, Europe & Amérique du nord	100Go France + 80Go Europe & Amérique du nord	Illimité France + 80Go Europe & Amérique du nord	Zone Business⁽²⁾ + 6h Reste du Monde⁽³⁾ Illimité France + 200Go Europe & Amérique du nord + 100Go Zone Business⁽²⁾ + 1Go reste du monde⁽³⁾
	Sub : 3,8 CHT/mois ECO: 0,8 CHT/mois	Sub : 3,8 CHT/mois ECO: 0,85 CHT/mois	Sub : 3,8 CHT/mois ECO: 1,3 CHT/mois	Sub : 6 CHT/mois ECO: 2 CHT/mois	Sub : 8,8 CHT/mois ECO: 3,3 CHT/mois	Sub : 10 CHT/mois ECO: 3,8 CHT/mois	Sub : 11 CHT/mois ECO: 4,5 CHT/mois	Sub : 96 CHT/mois ECO: 88,50 CHT/mois
					2ème SIM à 2,5C	2ème SIM à 2,5C	2ème SIM à 2,5C	2ème SIM (50Go max FR)
5G	Offerte (sur demande)				Incluse			
Equipements	Téléphones mobiles (Android et Iphone) avec ou sans subvention, Location et Reprise							
Services inclus	Option Mondo, Forfaits Ajustables Travailler Voix & Data et Voix vers l'étranger, SAV Echange Entreprises uniquement pour les équipements avec subvention, Services d'Alerte et Blocage Data Roaming, Option convergence, Appels VoLTE							
	<small> ⁽¹⁾ Europe = Union Européenne, DCM, Suisse, Andorre, Royaume-Uni ⁽²⁾ Zone Business : appels/SMS/MMS reçus ou émis vers/depuis Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Brésil, Chine, Emirats Arabes Unis, Hong-Kong, Inde, Israël, Japon, Maroc, Russie, Singapour, Taiwan, Tunisie, Turquie. ⁽³⁾ 3H depuis France vers Reste du monde + 3H en Reste du Monde </small>							

mardi 8 octobre 2025

2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de souscrire 2 abonnements « forfait mobile 25 GO » au tarif de 2 € HT / mois, à mettre en place dès que possible
- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

**Le Maire,
Francis TRAIN**



**La secrétaire de séance,
Sarah ALBERT**

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.